



FERMETURES DE FIN D'ANNÉE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie de Vandœuvres et ses services seront fermés du **Mercredi 24 décembre à 12h au vendredi 2 janvier 2026 inclus**.

Réouverture le **lundi 5 janvier 2026**, selon les horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / après-midi fermé

Mardi : 9h-12h / 13h30-17h

En cas d'urgence uniquement, une permanence est assurée comme suit :

Service	Fermeture	Permanence téléphonique
Police municipale	Mercredi 24 décembre 2025 à 12h au vendredi 2 janvier 2026 inclus. Pendant cette période, les agents assureront plusieurs patrouilles.	☎ 022 750 97 35 (Prière de laisser votre message sur le répondeur) ☎ 117 (en cas d'urgence)
Etat civil « Campagne et rive gauche du Lac » Naissances/Décès	Mercredi 24 décembre 2025 à 12h30 au vendredi 2 janvier 2026 inclus. Reprise le lundi 5 janvier 2026, 8h30.	Samedi 27 décembre 2025, mardi 30 décembre 2025, vendredi 2 janvier 2026 de 9h à 11h (physique) ; jusqu'à 16h (téléphonique) (Prière d'annoncer les naissances et décès par courriel à etat-civil@collonge-bellerive.ch) ☎ 079 734 97 40
Mairie	Mercredi 24 décembre 2025 à 12h au vendredi 2 janvier 2026 inclus. Reprise le lundi 5 janvier 2026, 9h.	☎ 022 750 97 24 (Prière de laisser votre message sur le répondeur)
Coordonnées utiles		
	Urgences gaz, électricité, eau	☎ 022 420 88 11
	Eclairage public lumina@sig-ge.ch	☎ 0844 800 808
	Service client (lu-ve 7h30 à 17h) serviceclients@sig-ge.ch	☎ 0844 800 808

LEVÉES DES DÉCHETS DURANT LES FÊTES

Les levées à domicile s'effectueront de la manière suivante :

- **Ordures ménagères :** Mardi 23, vendredi 26 et mardi 30 décembre 2025, Vendredi 2 janvier 2026.
- **Papiers, cartons :** Jeudi 24 décembre 2025
- **Déchets de cuisine :** Mercredi 17 décembre 2025
- **Déchets verts :** Lundi 15, jeudi 18 et lundi 22 décembre 2025
Lundis 12 et 26 janvier, 9 et 23 février 2026
À partir du 2 mars 2026, elles reprendront à un rythme hebdomadaire les lundis.

Dès le 2 janvier 2026, vous pourrez éliminer vos sapins de Noël lors de la levée des ordures ménagères, les mardis et vendredis.

À déposer la veille au soir dès 18h30, ou avant 6h du matin, devant les habitations, en bordure de route.

Les Autorités communales vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.



INFORMATION